

**DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL
SUR LES
RISQUES
MAJEURS**



ÉDITO



L'actualité nous rappelle que les événements naturels ou technologiques tels que les tempêtes, les incendies ou les inondations peuvent toucher la population à tout moment.

Afin que chaque citoyen soit informé des mesures à adopter pour assurer sa protection et celle des autres en cas de catastrophe, l'État s'est engagé dans une politique globale de prévention des risques naturels et technologiques prévisibles.

Cette politique se concentre sur deux aspects, que sont la sensibilisation de la population, afin de permettre à chacun d'acquérir les bons réflexes en cas de danger avéré et l'organisation des moyens municipaux (humains et techniques), mis en œuvre afin de faire face à une crise éventuelle, dont le dispositif est planifié dans le cadre du Plan communal de sauvegarde (PCS).

Grâce à ce guide, que je vous recommande de conserver à portée de main, chaque Castelroussin dispose d'un niveau d'information équivalent et connaît les précautions à prendre avant, pendant et après l'annonce d'une catastrophe naturelle ou technologique.

Au-delà de l'action des services municipaux, je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et votre solidarité pour venir en aide à ceux qui en auraient besoin, qu'il s'agisse de voisins, collègues ou familles.

Je vous remercie et vous assure de notre entier dévouement dans cette démarche de prévention et de protection de notre collectivité. Ensemble, nous pourrons mieux faire face aux défis que les risques majeurs peuvent représenter.

Gil Avérous

Maire, Président de Châteauroux Métropole

Vice-président du Département de l'Indre

SOMMAIRE

LES RISQUES majeurs

p. 4

LES RISQUES naturels

Inondation

p. 5

Tempête

P. 6

Séisme

p. 8

Mouvement de terrain

p. 10

p. 14

LES RISQUES technologiques

Le risque industriel

p. 17

Le risque de transport

p. 18

de matières dangereuses (TMD)

p. 20

L'ALARME

p. 23

LES RISQUES MAJEURS

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur résulte d'un événement rare et d'une exceptionnelle gravité se produisant sur une zone dont les effets pourraient entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue,
- une importante gravité : nombreuses victimes, lourds dommages aux biens et à l'environnement.

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :

- les risques naturels : inondation, tempête, feu de forêt, avalanche, séisme, mouvement de terrain, cyclone,
- les risques technologiques : risque industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, risque nucléaire.

La Ville de Châteauroux est principalement concernée par :

- les risques d'inondation, de tempête et de séisme, pour les risques naturels,
- les risques industriels et de transport de matières dangereuses, pour les risques technologiques.

L'information préventive

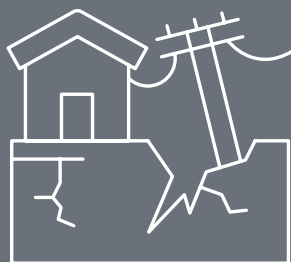
Face aux risques recensés sur la commune, et afin d'assurer à la population un maximum de sécurité, il est nécessaire de développer une information préventive. Elle est instaurée par l'article 3 du décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 :

"L'information donnée au public sur les risques majeurs comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets".



Sensibiliser la population aux risques existants et l'informer des mesures à prendre et de la conduite à tenir en cas d'accident.

Le présent document, intitulé DICRIM (Dossier d'information communal sur les risques majeurs) s'inscrit dans cette démarche de prévention. Tout citoyen peut le consulter en Mairie ou sur le site Internet de Châteauroux Métropole.



LES RISQUES Naturels



LE RISQUE Inondation



Qu'est-ce qu'une inondation ?

L'inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau ou à une concentration des ruissellements provoqués par des pluies importantes en durée ou en intensité.

Comment se manifeste une inondation à Châteauroux ?

Elle peut se traduire par :

- > un débordement de la rivière Indre, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales,
- > un ruissellement en secteur urbain lors de pluies de forte intensité, dû à une saturation du réseau d'évacuation des eaux.

Mesures de surveillance

Elle est assurée par le SPC Loire-Cher-Indre (Service de prévision des crues) situé à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Centre) à Orléans dont le site internet peut être consulté (www.vigicrues.gouv.fr).

Le Préfet en est le relais dans le département.

En parallèle, la commune se mobilise, lors de précipitations soutenues, pour une surveillance renforcée de la rivière et une gestion adaptée des ouvrages.

Les bons réflexes



- Fermez portes, fenêtres et aérations.
- Se mettre à l'abri, si possible à l'étage.



- Coupez le gaz et l'électricité.



- Se munir d'une radio avec piles.
- Écoutez France Bleu Berry FM (95.2 ou 93.5 Mhz) ou France Info (105 Mhz) pour connaître les consignes à suivre.



- Libérez les lignes téléphoniques pour les secours.



- Ne pas s'engager en zone inondée. Surtout, ne pas chercher à traverser un barrage ou un cours d'eau.



- Si vos enfants sont à l'école, ils seront pris en charge et mis en sécurité. N'allez pas les chercher.



ALERTE inondation

Les services de la Mairie vous contacteront par les moyens les plus appropriés à la situation (radio, site internet, réseaux sociaux, hauts parleurs...) ou sur le site Internet de Châteauroux Métropole.

LE RISQUE Tempête



Qu'est-ce qu'une tempête ?

Une tempête est un phénomène atmosphérique, incontrôlable, qui déplace sur un territoire des masses d'air circulant à très grande vitesse. Elle peut être accompagnée d'orages, de pluies ou de grêles intenses.

À l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme tempête lorsque la vitesse des vents dépasse les 100 km/h.

Quels sont les risques de tempête sur Châteauroux ?

Le département de l'Indre a connu ces dernières années un certain nombre de forts coups de vent, voire des tempêtes qui ont causé des dégâts non négligeables.

Les dernières tempêtes ayant provoqué des dégâts importants sont :

- > Les tempêtes du 26 décembre 1999 et du 10 février 2009 avec des rafales de vent à 126 km/h qui ont été responsables de nombreux dégâts (chutes d'arbres, toitures endommagées...).
- > La tempête du 15 août 2001 ayant entraîné de fortes précipitations et la formation d'une tornade.
- > La tempête de grêle du 22 mai 2022 a entraîné des dégâts conséquents aux habitations de Châteauroux et de son agglomération.

Les bons réflexes



- Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagnez un abri en dur.



- Se munir d'une radio avec piles.
- Écoutez France Bleu Berry FM (95.2 ou 93.5 Mhz) ou France Info (105 Mhz) pour connaître les consignes à suivre.
- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo sur les médias (TV, radios, internet) et des consignes de sauvegarde des autorités.



- Libérez les lignes téléphoniques pour les secours.



- Si vos enfants sont à l'école, ils seront pris en charge et mis en sécurité. N'allez pas les chercher.



- Ne pas s'abriter sous les arbres.

Mesures de prévention



Il revient à tout propriétaire de veiller à l'entretien régulier de son patrimoine, qu'il s'agisse des bâtiments (les constructions légères, anciennes et les toitures) ou des arbres.

La ville engage les procédures nécessaires pour mettre fin aux situations de péril (immeuble menaçant, ruine, etc.).

Météo France assure une vigilance météorologique et donne pour chaque type de phénomène, un descriptif et la conduite à tenir. L'ensemble de ces données actualisées quotidiennement, sont disponibles sur

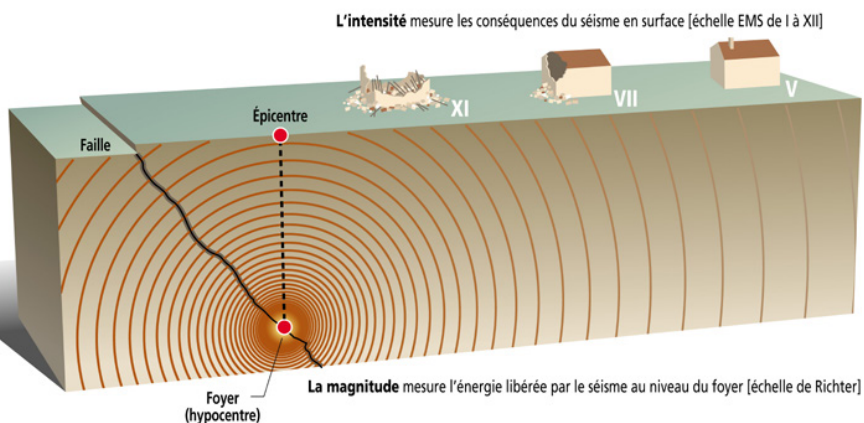
www.meteofrance.com.

LE RISQUE sismique

Qu'est-ce qu'un séisme ?

Le séisme ou tremblement de terre, se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur.

Cette fracturation est due à une grande accumulation d'énergie qui se libère, en créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.



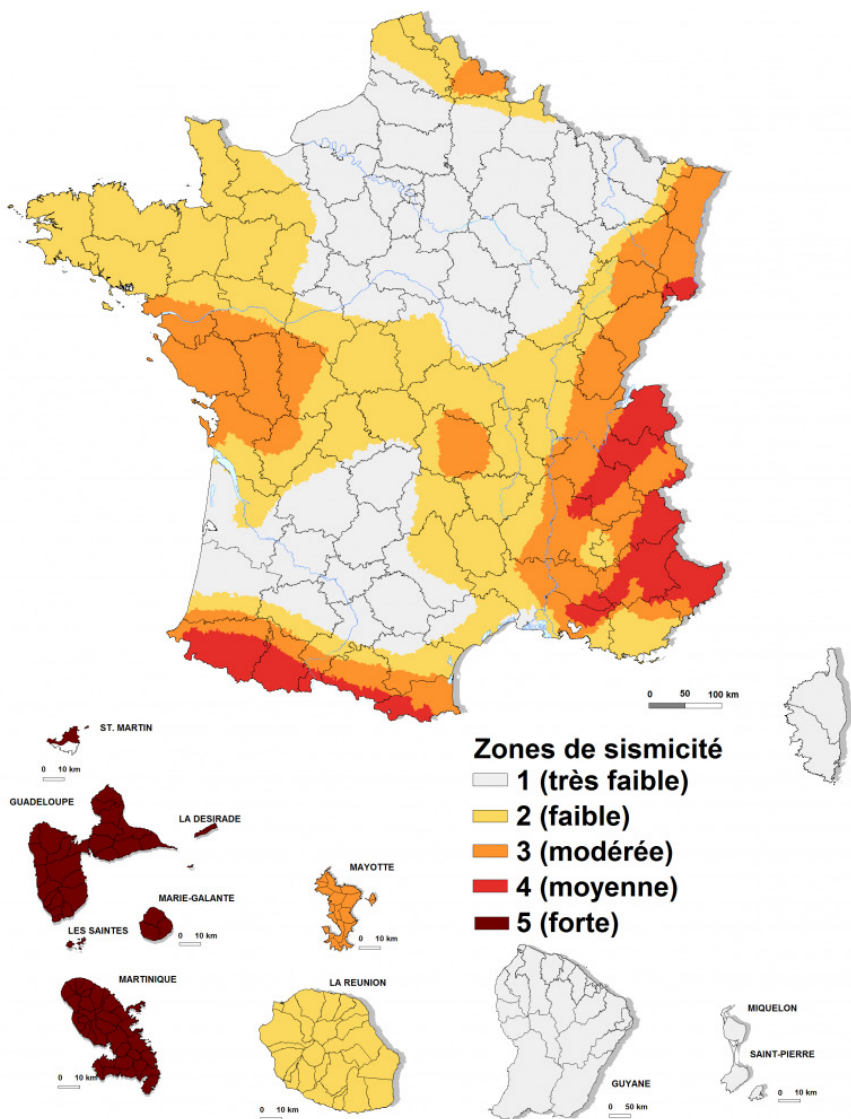
> La magnitude traduit l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée sur l'échelle ouverte de Richter.

> L'intensité mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné. On utilise habituellement l'échelle MSK (Medvedev-Sponheuer-Karnik) pour mesurer l'intensité d'un tremblement de terre. Elle comporte douze degrés. Le premier degré correspond à un séisme non perceptible, le douzième à un changement total du paysage.

ZONAGE SISMIQUE DE LA FRANCE

En vigueur depuis le 1^{er} mai 2011.

(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement).



Le séisme est le risque naturel majeur le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets, effondrements de bâtiments et d'ouvrages) que par les phénomènes qu'il peut engendrer (glissements de terrain).

Les dommages aux bâtiments, aux réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, de communication, de transport et l'atteinte aux populations dépendent évidemment de la force du séisme, de la localisation de son épicentre et de sa profondeur. Aux faibles intensités, la population ressent les secousses sans qu'il y ait de dommages pour les constructions.

Il est impossible d'agir sur le risque sismique, ni sur la probabilité qu'un événement se produise, ni sur son intensité. Par contre, ce risque est observé et mesuré continuellement depuis des décennies.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le site de la Préfecture de l'Indre

www.indre.gouv.fr

Le risque sismique

www.georisques.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement (DREAL)
du centre

www.centre.developpement-durable.gouv.fr

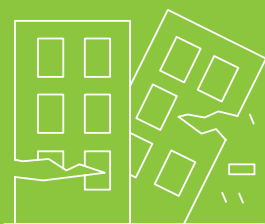


Mesures de prévention

L'Indre a été requalifiée depuis le 1^{er} mai 2011 « zone de sismicité 2 faible ». La construction parasismique permet de renforcer la résistance des bâtiments et ainsi de réduire l'exposition des occupants aux chutes de matériaux. Toutes les constructions nouvelles y compris les maisons individuelles neuves doivent respecter les normes parasismiques.

Le suivi de la sismicité permet d'améliorer la connaissance de l'aléa local. Le suivi de la sismicité en temps réel est assuré par des stations sismologiques réparties sur l'ensemble du territoire national centralisé par le Laboratoire de géophysique.

Le zonage sismique impose l'application de règles de construction parasismiques dans l'Indre (article L.563-1 du code de l'environnement).



Les bons réflexes

Pendant la secousse



SI VOUS ÊTES À L'EXTÉRIEUR

- Éloignez-vous des bâtiments.



- Ne restez pas sous les fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer.



SI VOUS ÊTES À L'INTÉRIEUR

- S'abriter sous un meuble ou une table solide.



- Libérez les lignes téléphoniques pour les secours.

Après la première secousse



- Coupez le gaz et l'électricité.



- Se munir d'une radio avec piles.
- Écoutez France Bleu Berry FM (95.2 ou 93.5 Mhz) ou France Info (105 Mhz) pour connaître les consignes à suivre.



- Si vos enfants sont à l'école, ils seront pris en charge et mis en sécurité. N'allez pas les chercher.

LE RISQUE

Mouvement de terrain



Qu'est-ce que le risque mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il peut se traduire par :

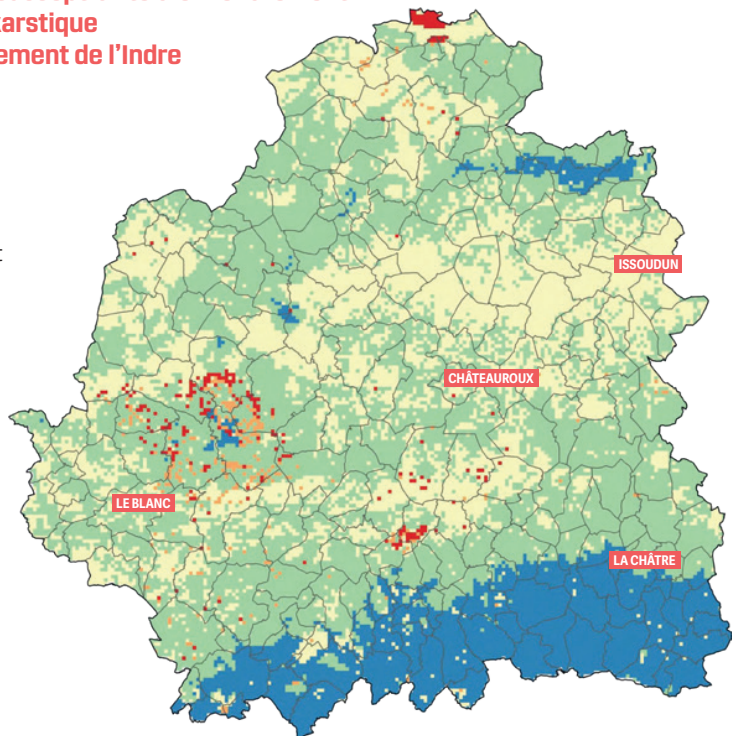
- > des glissements de terrain sur des versants instables,
- > des écroulements en masse et chutes de pierres et de blocs,
- > des affaissements et effondrements de cavités souterraines.

Quels sont les risques sur Châteauroux ?

Le sous-sol de la région Centre-Val de Loire se caractérise par la présence de nombreuses cavités souterraines d'origine naturelle. Certaines d'entre elles peuvent s'avérer instables, induisant la survenue de mouvements de terrain en surface. Ces événements, dont la gravité entraîne des pertes humaines le plus souvent limitée, n'en demeurent pas moins préjudiciables pour les infrastructures et le foncier.

Niveau de susceptibilité d'effondrement de cavité karstique du Département de l'Indre

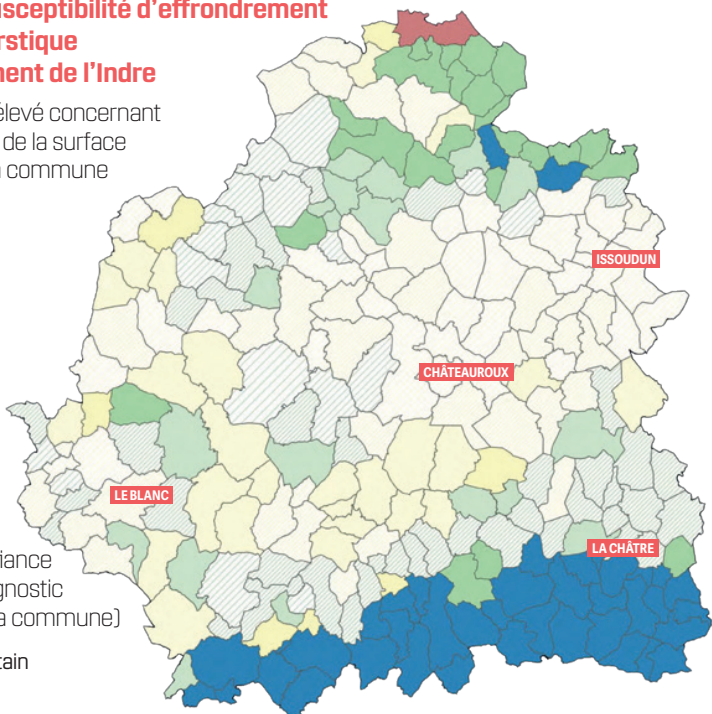
- Nul
- Faible
- Moyen
- Fort
- Très fort



Niveau de susceptibilité d'effondrement de cavité karstique du Département de l'Indre

Niveau le plus élevé concernant au moins 10 % de la surface urbanisée de la commune

- Nul
- Faible
- Moyen
- Fort
- Très fort



Niveau de confiance associé au diagnostic (moyenne de la commune)

- ▨ Très incertain
- ▨ Médiocre
- Moyen
- Bon
- Certain

Les bons réflexes



- Évacuez l'habitation si elle est menacée.

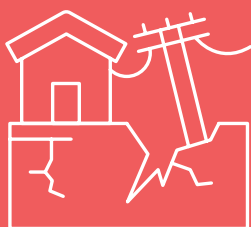


- Éloignez-vous de la zone instable.



- Informez la Mairie de l'existence de toute cavité souterraine.

Mesures de prévention



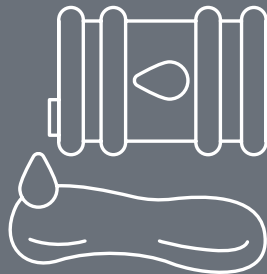
En cas de menace ou d'incident, les experts peuvent demander :

- la consolidation des terrains ou des constructions ;
- le rebouchage de la cavité.
- Des évacuations peuvent être nécessaires si des habitations sont menacées.
- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le Maire. Celui-ci communique au représentant de l'État les éléments dont il dispose à ce sujet (article L563-6 du code de l'environnement).

La cartographie réalisée dans le présent DICRIM n'est pas exhaustive. Elle est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.



LES RISQUES Technologiques



LE RISQUE industriel



Qu'est-ce qu'un risque industriel ?

Le risque industriel est un risque inhérent à l'activité d'un site industriel sur lequel peut se produire un accident entraînant des conséquences immédiates graves pour les personnes, les biens et l'environnement. Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

Quels sont les risques industriels à Châteauroux ?

Le territoire communal est concerné par l'activité de deux Installations classées au titre de la protection de l'environnement (ICPE) :

> La Société ARKEMA est classée SEVESO II seuil bas. Elle est implantée dans la zone industrielle du Buxerieux.

Les risques sont liés au stockage d'oxydes d'éthylène à savoir :

- un déversement de produits polluants dans le sol, dû à une perte de confinement des wagons citernes de stockage d'oxydes d'éthylène,
- une émanation de vapeurs, suite à une explosion, ayant un effet toxique, par inhalation ou contact,
- une déflagration des réservoirs engendrant une onde de choc et une libération brutale d'oxydes d'éthylène.

> La Société AXEREA est classée SEVESO II seuil bas. Elle est implantée sur la commune de Saint-Maur au lieu-dit « Bel Air » et dont le périmètre de protection empiète le territoire communal de Châteauroux sur le secteur de Von est.

Les risques recensés sont les émissions de gaz toxiques, une explosion et des flux thermiques.

Les bons réflexes



- Rentrez dans le bâtiment le plus proche pour vous mettre à l'abri.



- Coupez le gaz et l'électricité.



- Bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, etc.).



- Écoutez France Bleu Berry FM (95.2 ou 93.5 Mhz) ou France Info (105 Mhz) pour connaître les consignes à suivre.



- Libérez les lignes téléphoniques pour les secours.



- Si vos enfants sont à l'école, ils seront pris en charge et mis en sécurité. N'allez pas les chercher.

Mesures de prévention

La réglementation impose aux établissements industriels les plus dangereux :

> Une étude d'impacts servant à identifier les risques pour réduire au maximum les nuisances causées par le fonctionnement normal de l'installation.

> Une étude de dangers servant à analyser les sources de danger et à évaluer la probabilité que ces risques se traduisent par des effets sur la personne ou sur l'environnement. Elle sert à élaborer ensuite des mesures de prévention et de protection pour réduire le risque.

La mise en place d'un système de gestion de la sécurité et de plans de secours est obligatoire pour les sites potentiellement dangereux :

> Plan d'opération Interne (POI) : document indiquant les actions devant être réalisées par l'exploitant en cas d'accident.

> Plan particulier d'intervention (PPI) : dispositions spécifiques ORSEC établies par la préfecture présentant les actions devant être réalisées par les pouvoirs publics, en cas d'accidents avec risque d'effets en dehors du site de l'établissement.

- Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) : Le PPRT est un plan qui organise la cohabitation des sites industriels à risques et des zones riveraines. Il a vocation, par la mise en place de mesures préventives sur les zones habitées et sur les sites industriels, à protéger les vies humaines en cas d'accident.

En cas d'accident, l'alerte sera donnée par les sirènes. Il s'agit d'un signal qui dure 3 fois 1 minute 40 secondes séparé par un silence.

Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation : la fin de l'alerte est annoncée par un signal non modulé de la sirène durant 30 secondes ainsi que par la radio.



LE RISQUE de transport de matières dangereuses



Qu'est-ce que le risque de transport de matières dangereuses ?

Le risque lié au Transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voies routière, ferroviaire, aérienne, maritime ou de canalisation de matières dangereuses.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

Qu'est-ce qu'une matière dangereuse ?

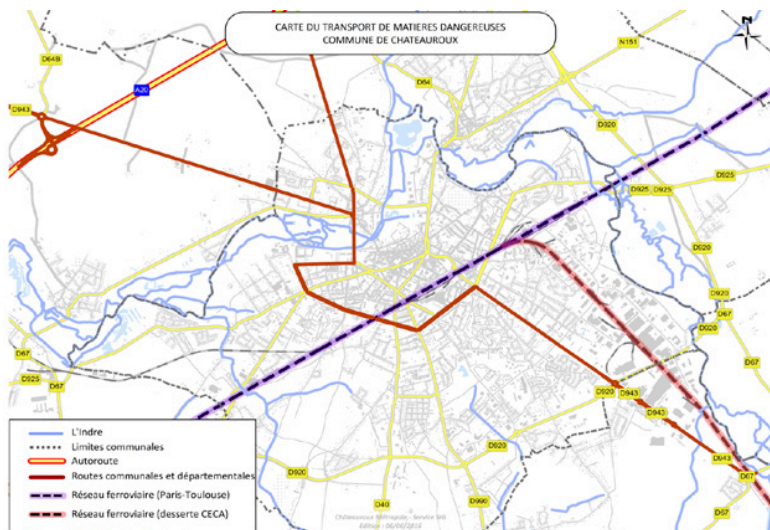
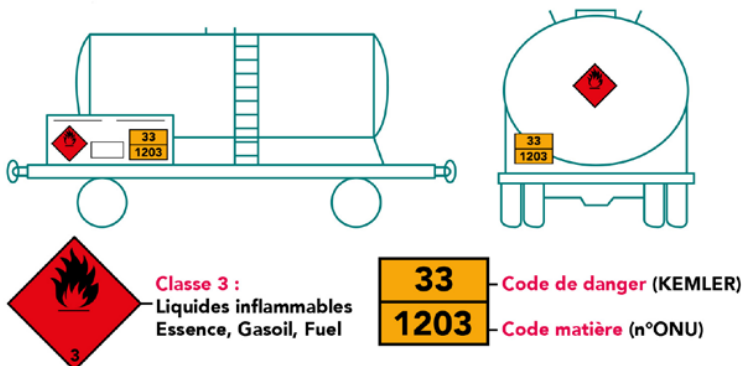
C'est une substance qui, par ses propriétés physiques, chimiques, par la nature des réactions qu'elle est susceptible de provoquer, peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Quels sont les risques sur la ville de Châteauroux ?

Le territoire de la commune de Châteauroux est traversé par un flux important de transport de matières dangereuses. Il s'agit d'un flux de transit et de desserte qui s'effectue par :

- > Voie ferrée : ligne SNCF Paris-Toulouse (flux ferroviaires hebdomadaires de transit TMD par trains entiers ou par wagons isolés) ;
- > Voie routière : autoroute A20 ; routes d'Issoudun, de Châtelleraut, avenues de La Châtre, de Blois, de Tours et Marcel-Lemoine.

SIGNIFICATION DES CODES ET DES SYMBOLES



Les bons réflexes



- Rentrez dans le bâtiment le plus proche pour vous mettre à l'abri.



- Coupez le gaz et l'électricité.



- Bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, etc.).



- Écoutez France Bleu Berry FM (95.2 ou 93.5 Mhz) ou France Info (105 Mhz) pour connaître les consignes à suivre.



- Libérez les lignes téléphoniques pour les secours.



- Si vos enfants sont à l'école, ils seront pris en charge et mis en sécurité. N'allez pas les chercher.

Mesures de prévention

Une réglementation rigoureuse existe pour le transport routier et ferroviaire de matières dangereuses au niveau national par le biais du Règlement du transport de matières dangereuses (RTMD).

> Pour la route :

- Signalétique spécifique TMD et internationale, à l'extérieur des véhicules : panneaux rectangulaires orange (avec le numéro de la matière chimique transportée ainsi que des plaques-étiquettes losanges avec différentes couleurs et logos indiquant s'il s'agit de matières explosives, gazeuses, inflammables, toxiques, radioactives ou corrosives.

- Mise en place d'itinéraires obligatoires.

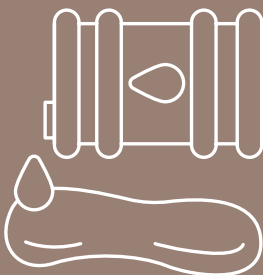
- Formation spécifique des chauffeurs-routiers de TMD.

> Pour le rail :

- Mise en place d'un système de contrôle automatique des voies ferrées.

- Formation des conducteurs sur les conduites à tenir en cas d'accident.

- Plan de secours spécialisé (PSS) de la SNCF permettant d'organiser une intervention rapide et massive des moyens en cas d'accident ferroviaire.

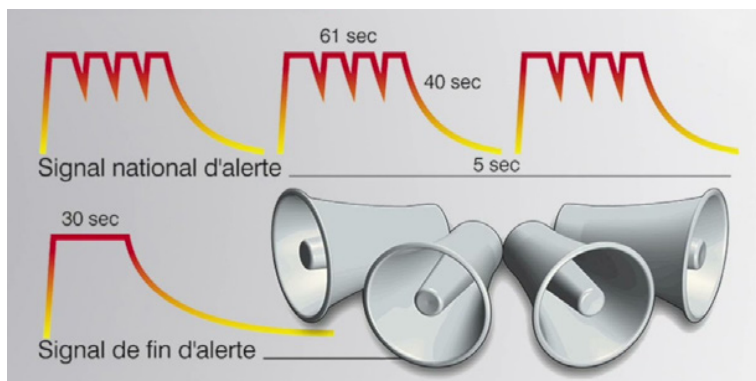


| L'ALERTE |



SAVOIR RÉAGIR À L'ALERTE lors d'une crise majeure

Le signal national d'alerte



Le son est montant et descendant, il est émis par une sirène.

L'alerte : 3 séquences d'une minute et 40 secondes, séparées par un silence.

Fin de l'alerte : son continu de 30 secondes.

Les essais mensuels : une séquence d'une minute et 40 secondes tous les 1^{er} mercredis du mois.

Être acteur de sa sécurité

Sachez réagir :

- À quels risques êtes vous exposés ?
- Reconnaîtrez-vous le signal national d'alerte ?
- Connaissez-vous les comportements réflexes de sauvegarde ?
- Confinement ou évacuation : comment choisir ?

Respectez les consignes

Les autorités vous indiqueront comment vous mettre en sécurité.

Les bons réflexes



- Rentrez dans le bâtiment le plus proche pour vous mettre à l'abri.



- Écoutez France Bleu Berry FM (95.2 ou 93.5 Mhz) ou France Info (105 Mhz) pour connaître les consignes à suivre.



- Libérez les lignes téléphoniques pour les secours.



- Si vos enfants sont à l'école, ils seront pris en charge et mis en sécurité. N'allez pas les chercher.

NUMÉROS UTILES

Châteauroux Métropole : 02 54 08 33 00

Préfecture de l'Indre : 02 54 29 50 00

Pompiers : 18 ou 112 depuis un téléphone portable

Police Nationale : 17

SAMU : 15

Police Municipale : 02 54 08 34 00 ou 06 34 36 36 36



CHÂTEAURoux
MÉTROPOLe